

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 22 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 22 juin à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 juin, s'est réuni sans public en séance ordinaire au Centre Socioculturel de Ouistreham, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Pouvoirs de : Mme PINON à Mme LECHEVALLIER ;

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

**GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – CREATION/SUPPRESSION DE GRADES SUITE
AVANCEMENTS DE GRADE ET PROMOTION INTERNE**

DEL20200622_04 Présents : 29 Pouvoirs : Votants : 29 Pour : Contre : Abstentions :

Rapporteur : Le Maire – VU en : C° finances du 18/06/2020, CT du 16/06/2020

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

Considérant l'organisation des services qui nécessite des postes permanents pour assurer le suivi, le développement, l'encadrement, après avis favorable des CAP compétentes en date des 4, 13 et 25/02/2020 et l'avis du CT en date du 16/06/2020,

Entendu l'exposé et après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** modifier les effectifs de la collectivité comme suit à compter du 1^{er} juillet prochain :

N b	GRADE A CREER au 1 ^{er} juillet 2020	TEMPS	GRADE A SUPPRIMER au 1 ^{er} juillet 2020	TEMPS
2	Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	35/35e	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	35/35e
1	Attaché principal	35/35e	Attaché	35/35e
3	Brigadier-chef principal	35/35e	Gardien brigadier	35/35e
1	Chef de service police municipale 2 ^{ème} cl.	35/35e	Chef de service Police municipale	35/35e
11	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35/35e	Adjoint technique	35/35e
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	14/35e	Adjoint technique	14/35e
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	20/35e	Adjoint technique	20/35e
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	31.5/35e	Adjoint technique	31.5/35e
2	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35/35e	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35/35e
3	Agent de maitrise	35/35e	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35/35e
1	Technicien	35/35e	Agent de maitrise	35/35e

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le **26 JUIN 2020**
Certifiée exécutoire le